

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 9 février 2006, à 10 h 15

Président: M. Zdzisław RAPACKI (Pologne)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 1003^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Aujourd'hui, la Conférence va poursuivre son débat général consacré à toute question ayant un rapport avec ses travaux. Sont inscrits sur la liste des orateurs pour la présente séance plénière les représentants suivants: M. Juan Antonio Fernández Palacios, Ambassadeur de Cuba, et M. Masood Khan, Ambassadeur du Pakistan.

Cependant, avant de donner la parole aux orateurs inscrits, j'aimerais faire une brève déclaration.

Je vous ai déjà informés des résultats des consultations bilatérales que j'ai eues avec toutes les délégations. J'ai noté des préoccupations et des difficultés concernant les travaux et l'avenir de la Conférence, mais toutes les délégations ont dit compter sur les présidents de cette année pour engager les discussions et créer les conditions propices à un débat de fond susceptible de nous rapprocher du programme de travail tant attendu. En conséquence, faute d'un consensus sur la création d'organes subsidiaires ou sur l'adoption d'un programme de travail, nous devons poursuivre nos efforts dans le but de rapprocher les points de vue et de parvenir à un consensus. Au début de la session, nous avons adopté l'ordre du jour et décidé que celui-ci était suffisamment large pour prendre en compte toutes les questions se rapportant à la situation de la sécurité sur le plan international. Cet ordre du jour est donc devenu le cadre de nos activités. L'absence de consensus sur un programme de travail ne doit pas nous empêcher d'organiser des débats pour parvenir à un tel consensus.

Dès l'automne 2005, le Président de l'époque, qui était le représentant du Pérou, puis les six Présidents de la session de 2006 – les représentants de la Pologne, de la République de Corée, de la Roumanie, de la Fédération de Russie, du Sénégal et de la Slovaquie – ont étroitement coopéré dans la recherche des moyens de faire avancer les travaux de la Conférence du désarmement cette année.

Il incombe tout particulièrement aux Présidents de la Conférence pour 2006 de conduire les travaux de cette année d'une façon propre à stimuler la discussion et à nous rapprocher d'un consensus sur un programme de travail. L'adoption rapide de l'ordre du jour de la session de 2006 nous a permis de mener des consultations fructueuses qui ont débouché sur un accord entre les six Présidents et une compréhension mutuelle entre les délégations concernant la conception possible des débats de cette année.

Devant la souplesse manifestée par la majorité des délégations au cours de nos consultations, les six Présidents ont conjugué leurs efforts et entendent à présent informer la Conférence du calendrier des activités pour l'année 2006.

Nous avons compris que, tout au long de l'année, des débats plus ciblés devaient être organisés autour des points pertinents de l'ordre du jour.

Permettez-moi de vous présenter maintenant quelques idées de base partagées par les six Présidents de la session de 2006. En premier lieu, chacun d'entre eux mènera un débat général dans le cadre de séances plénières qui permettra d'avoir des discussions suivies sur tous les points de l'ordre du jour. En deuxième lieu, outre un débat général, ils ont l'intention

(Le Président)

d'organiser des débats structurés et ciblés de sorte que les délégations puissent se préparer et inviter des experts. Chaque Président mènera des consultations de façon à bien structurer et préparer ces débats (notamment en déterminant combien de séances il convient de prévoir eu égard au fond et à la volonté des délégations de prendre la parole). Les débats porteront, quant au fond, sur les propositions émanant des États membres, y compris celles qui figurent dans les documents officiels de la Conférence, les documents de travail et d'autres recommandations et propositions formulées par les États membres. Ces débats seront par conséquent régis par l'article 30 de notre règlement intérieur. En troisième lieu, chaque Président est également encouragé à se réserver du temps pour pouvoir rendre compte des constatations faites par les Collaborateurs de la présidence et permettre à la Conférence d'examiner ces constatations si elle le juge nécessaire. Enfin, et ce point n'est pas des moindres, le «calendrier» ne préjuge en rien des décisions que la Conférence pourrait prendre quant à son programme de travail ou à la création éventuelle d'organes subsidiaires. Je souligne que le calendrier est uniquement destiné à donner aux membres de la Conférence l'occasion d'avoir des débats structurés et ciblés, et qu'il appartient aux délégations de décider ce qu'elles comptent en faire.

J'aimerais à présent vous donner le détail du calendrier établi par les six Présidents pour les débats structurés et ciblés:

Sous la présidence de la République de Corée

Du 27 février au 3 mars, points 1 et 2 de l'ordre du jour, l'accent étant mis sur la question du désarmement nucléaire;

Sous la présidence de la Roumanie

Du 15 au 19 mai, points 1 et 2 de l'ordre du jour, l'accent étant mis sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles;

Sous la présidence de la Fédération de Russie

Du 8 au 15 juin, point 3 de l'ordre du jour;
Du 19 au 23 juin, point 5 de l'ordre du jour;

Sous la présidence du Sénégal

Du 31 juillet au 4 août, point 4 de l'ordre du jour;
Du 7 au 11 août, point 6 de l'ordre du jour;

Sous la présidence de la Slovaquie

Du 21 au 25 août, point 7 de l'ordre du jour;
Du 4 au 15 septembre, point 8 de l'ordre du jour.

Les six Présidents espèrent que l'annonce de leurs projets aidera la Conférence à enregistrer des résultats positifs.

Je reviens à la liste des orateurs pour aujourd'hui. Je donne la parole à l'Ambassadeur de Cuba, M. Juan Antonio Fernández Palacios.

M. FERNÁNDEZ PALACIOS (Cuba) (traduit de l'espagnol): L'initiative d'apporter quelques lumières à cette Conférence, qui en a tant besoin, me semble heureuse. Toutefois, il apparaît que cette lumière est directe pour certains et indirecte pour les autres; quoi qu'il en soit, cette décision est la bienvenue. Puisque c'est la première fois que je prends la parole devant la Conférence, je vous félicite, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence de cette prestigieuse instance.

Je me conforme à un des nombreux usages suivis à la Conférence en lui livrant ma première déclaration. Je comprends qu'il s'agit là d'un des nombreux rites considérés comme la marque d'une institution pour laquelle le temps s'est arrêté il y a maintenant plus de huit ans.

La Conférence du désarmement traverse une phase des plus critiques qu'elle ait connues. Tous ses États membres sont invités à faire le maximum pour remédier à cette situation. Il s'agit pour ce faire de réunir la volonté politique nécessaire pour permettre à la Conférence de réaliser les objectifs pour lesquels elle a été créée: un désarmement général et complet propice à un véritable système de sécurité collective.

L'histoire de l'humanité est là pour nous rappeler que des arsenaux importants renfermant des armes perfectionnées ne garantissent ni une puissance absolue ni l'invincibilité. Au cours de l'histoire, tous les empires qui s'étaient formés ont disparu et l'empire actuel, dirigé par la puissance économique et militaire de notre temps, ne fera pas exception à cette règle. Je le dis sans intention d'offenser qui que ce soit ni de fanfaronner par des prophéties à bon marché. C'est une conviction qui s'est forgée en observant la façon d'agir de l'actuelle surperpuissance et en étudiant l'histoire contemporaine de l'humanité.

Il s'est présenté, au début des années 90, une occasion d'édifier un monde meilleur et plus sûr, une occasion qui n'a pas été saisie, alors que les États-Unis d'Amérique étaient devenus la seule puissance militaire du monde après la disparition de l'Union soviétique et de son bloc militaire. Il n'y avait plus lieu de continuer à alimenter les contradictions de la prétendue «guerre froide» ni de perpétuer le dispositif d'agression dont elle se nourrissait. Pourtant, la nouvelle réalité n'a servi qu'à conforter le dogme ambigu dit de la «fin de l'histoire», le refus du droit à la différence et l'affirmation d'un pouvoir quasi absolu dépeint comme invincible. Une politique visant à renforcer la paix dans le cadre d'un engagement véritable et effectif en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires, avant l'élimination progressive des autres types d'armes et moyens d'agression, puis à renforcer le système collectif de sécurité sur la base du respect des règles et principes internationaux et d'un renforcement de la coopération économique et sociale internationale à l'aide des ressources matérielles, financières et humaines libérées par les mesures de désarmement, aurait permis de créer des conditions idéales de sécurité sur le plan international, qui se répercuteraient aujourd'hui également sur les travaux de la Conférence du désarmement. Il en a été tout autrement, et l'occasion a été perdue, mais non les espoirs et idéaux d'une paix pour tous dans un monde de justice.

L'évolution des conditions objectives a été perçue comme la possibilité illusoire de renforcer un pouvoir impérialiste et, une fois de plus, le choix s'est porté sur une consolidation du pouvoir par la force. À cette fin, les doctrines militaires ont été revues et les traités qui étaient la quintessence même de la stabilité internationale ont été abrogés. La superpuissance a recouru à la menace et à la force dans ses relations avec les autres pays. De nouvelles armes ont été produites et des nouveaux travaux de recherche ont été engagés pour rendre ces armes plus

(M. Fernández Palacios, Cuba)

puissantes et plus destructrices. L'ONU et son système précaire de sécurité collective ont été affaiblis. Pour quel résultat? Davantage de pouvoir, peut-être? Davantage de prestige et d'autorité morale? Une sécurité internationale améliorée? Non, rien de tout cela. L'instabilité et l'insécurité ont progressé dans le monde, entraînant les conséquences dramatiques que l'on sait.

Les armes nucléaires, avec les millions de mégatonnes de puissance explosive qu'elles totalisent, sont plus que suffisantes pour détruire la planète. Elles n'ont pas empêché la prolifération des conflits armés. Elles n'ont pas non plus empêché les déplorables attentats du 11 septembre 2001, non plus que les événements qui les ont suivis en divers points du globe. Elles n'empêchent pas davantage les efforts naturels et logiques menés par les autres États pour remédier à leur manque de puissance et de sécurité en développant ou se procurant des armes nucléaires.

Les dépenses militaires dans le monde s'élèvent à un milliard de dollars environ et continuent à augmenter. Les sommes dépensées pour tuer sont bien plus importantes que celles qui servent à sauver des vies. L'ONU estime qu'environ 10 % des dépenses militaires suffiraient pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Une telle somme semble bien modeste et abordable si on considère tout ce qui pourrait être fait avec elle. Des milliers de vies pourraient être sauvées chaque jour. Des millions de personnes dans le monde pourraient échapper à la pauvreté. Chaque garçon et chaque fille du tiers monde pourrait accéder à l'éducation. La terrible pandémie de sida pourrait être combattue plus efficacement.

Y a-t-il moyen de faire changer les choses? Assurément. La Conférence du désarmement peut-elle contribuer aux efforts en faveur d'un tel changement? Assurément, la Conférence a un rôle important à jouer dans ce changement. La tâche n'est pas aisée et elle prendra du temps. La solution, d'ailleurs, dépasse les capacités limitées de cette instance, mais nous n'avons d'autre choix que de continuer à lutter pour atteindre nos objectifs de paix et d'élimination totale des armes. La disparition de la Conférence elle-même ne changerait rien à la nécessité de trouver des solutions à ces problèmes. Nous pourrions nous retrouver demain dans un cadre différent, utiliser des structures et appliquer des règles différentes, cela ne changerait rien aux raisons pour lesquelles nous nous trouvons aujourd'hui dans cette salle, appelés à poursuivre l'examen des questions dont nous sommes saisis aujourd'hui et à tenter d'élaborer des mesures pour les régler.

Cuba demeure fermement attachée au multilatéralisme et à la nécessité de le mettre pleinement en œuvre afin de parvenir à des solutions efficaces, propices à la paix et à la sécurité. Nous considérons la Conférence du désarmement comme un maillon indispensable de ce système multilatéral. Toutefois, les circonstances actuelles ne permettent pas à cette instance d'adopter un programme de travail qui prenne en compte les priorités de tous ses membres. Je suis au regret de dire cela, mais telle est la triste réalité. Certaines puissances de ce monde ne manifestent pas concrètement une réelle volonté de rechercher une forme de sécurité collective qui permettrait à la majorité des pays d'avoir foi en leurs objectifs à long terme et de s'associer d'emblée à la réalisation de leurs priorités.

Les récents échecs sur le plan du désarmement et de la sécurité internationale nous poussent à conclure que les circonstances actuelles ne sont pas favorables à des solutions progressives. Tant que ce problème de confiance ne sera pas résolu et que des garanties

(M. Fernández Palacios, Cuba)

effectives et vérifiables en matière de sécurité collective ne seront pas mises en place, nous continuerons, sans résultat, à ressasser des formules et à faire des efforts théoriques pour parvenir à une solution propre à susciter un consensus sur un programme de travail de la Conférence du désarmement.

Aujourd'hui, la sécurité collective passe par l'acceptation de l'idée selon laquelle les menaces que chaque région du monde perçoit comme étant les plus urgentes sont, en fait, tout aussi urgentes pour tous. Cuba est convaincue que la seule solution véritable du problème de la prolifération des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, sous tous ses aspects, passe par l'élimination totale et absolue de ces armes. Elle estime par conséquent que la Conférence du désarmement doit constituer dès que possible un comité spécial chargé de négocier un désarmement nucléaire. En outre, nous reconnaissons que des négociations doivent s'engager sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous nous associons en outre à ceux qui appuient l'ouverture, à la Conférence, de négociations sur un traité international interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, couvrant aussi bien l'objectif de la non-prolifération que celui du désarmement. L'ouverture de négociations sur un instrument international juridiquement contraignant apportant des garanties de sécurité négatives aux États non dotés d'armes nucléaires doit, selon nous, constituer une des priorités de la Conférence.

En conclusion, nous espérons que 2006 marquera un changement ou, au moins, l'amorce du changement que nous attendons. Si tel est le cas, Cuba continuera à appuyer vos efforts dans ce sens.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de Cuba de sa déclaration. Je donne la parole à l'Ambassadeur du Pakistan, M. Masood Khan.

M. KHAN (Pakistan) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Je vous félicite pour le sens de l'initiative et le dynamisme dont vous faites preuve. Votre démarche est large, dépasse les clivages régionaux et est orientée vers la recherche d'un consensus.

La nouveauté significative de cette année est l'adoption rapide par la Conférence de son ordre du jour. C'est là, à n'en pas douter, le résultat de votre dynamisme. Vous-même et les cinq futurs présidents avez durement travaillé pour lancer les travaux de la Conférence, lui insuffler une créativité et lui présenter des idées novatrices. Nous espérons que ces initiatives aboutiront. Nous espérons également que les six Collaborateurs de la présidence, dont vous vous êtes entourés, accompliront leurs tâches. Votre choix n'aurait pas pu être plus judicieux, car tous sont des exemples parfaits de professionnalisme et de dévouement. Les six Présidents de cette année – le P6 –, leurs six Collaborateurs – le C6 –, les trois coordonnateurs régionaux et la Chine composent un bureau impressionnant. Les autres membres font partie de leur famille élargie. En mettant en place cette nouvelle formule, vous avez usé des prérogatives présidentielles, qui découlent de la qualité de membre la Conférence.

Aujourd'hui, la tâche la plus importante que doit accomplir la Conférence est de s'entendre sur un programme de travail. Votre rapport du 2 février indique qu'il n'y a pas encore consensus

(M. Khan, Pakistan)

sur un programme de travail, la création d'un comité spécial quel qu'il soit ou la désignation d'un quelconque coordonnateur spécial. La Conférence doit donc consacrer un maximum de temps et d'énergie à la recherche d'un accord sur un programme de travail.

Lorsque le Président de la Conférence du désarmement perçoit une absence de consensus sur le programme de travail ou sur la désignation de coordonnateurs spéciaux en vue de sa mise en œuvre, conformément au paragraphe 5 d) de la décision CD/1036, il doit être en mesure de désigner, de son propre chef, des «collaborateurs de la présidence» chargés de l'aider à rapprocher autant que faire se peut les points de vue des délégations sur ces différents points.

Nous notons avec satisfaction votre évaluation, à savoir que la majorité des délégations appuient la proposition des cinq Ambassadeurs, alors que d'autres ne sont pas en mesure d'en faire autant.

Suivant votre partage des tâches, il incombe aux présidents de s'occuper du programme de travail et à leurs collaborateurs, de l'ordre du jour et des méthodes de travail. Actuellement, il s'agit de s'entendre sur un programme de travail. L'ordre du jour a déjà été adopté. Les méthodes de travail sont en place et opérationnelles. Nous proposons donc que l'action cumulée du P6, du C6, des trois coordonnateurs régionaux, de la Chine et des autres membres soit mise à profit pour persuader les quelques pays qui ont encore des réserves au sujet de la proposition des cinq Ambassadeurs de se rallier à la majorité. Je suis convaincu que l'ingéniosité et la créativité collectives des six Présidents peuvent nous aider à surmonter cette difficulté.

La session de 2006 de la Conférence s'est ouverte sur une évaluation du Secrétaire général de l'ONU qui donne fort à penser. En effet, le Secrétaire général a fait état d'une série de déconvenues survenues en 2005 et estime que le dispositif de désarmement mondial a été affaibli. Le remède qu'il propose pour contrer ce mal est modeste. Il est impossible, selon lui, de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence par le biais de la procédure ou un simple ajustement des propositions existantes. Nous ne le savons que trop, ici à Genève. Le Secrétaire général prie instamment les capitales de rechercher un nouveau consensus politique sur les priorités en matière de limitation des armements et de désarmement. Il souligne à juste titre la nécessité d'organiser des débats pour promouvoir ce consensus.

L'incapacité à s'entendre sur le désarmement et la non-prolifération traduit de profondes divergences entre États Membres de l'ONU. C'est là une évolution dangereuse pour la paix et la sécurité, particulièrement dans les régions où la situation est tendue. C'est dans ce contexte que le Président Pervez Musharraf, s'exprimant devant l'Assemblée générale des Nations Unies le 14 septembre 2005, a déclaré que nous devons rechercher un nouveau consensus sur la réalisation du désarmement et de la non-prolifération, ce consensus devant être recherché par la voie de consultations et d'un accord entre tous les États Membres de l'ONU.

Vous conviendrez que l'édification de ce consensus doit partir du principe cardinal inhérent à la Charte des Nations Unies, selon lequel tout État a droit à la sécurité. Dans la déclaration qu'elle a adoptée à l'issue de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale des Nations Unies a accepté le principe d'une sécurité égale de tous les États. Un nouveau consensus en matière de sécurité, basé sur ces principes, doit prendre en compte les défis mondiaux, existants et à venir, touchant à la sécurité régionale et

(M. Khan, Pakistan)

internationale. Cet objectif peut être atteint dans le cadre de la Conférence du désarmement ou lors d'une session extraordinaire de la Commission du désarmement de l'ONU.

L'ordre du jour de la Conférence découle directement du Décalogue. Les quatre questions centrales – le désarmement nucléaire, un traité visant l'interdiction de la production de matières fissiles de qualité militaire, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les garanties de sécurité négatives – sont le résultat d'un fragile équilibre. C'est en essayant de remanier cet équilibre que nous avons abouti dans une impasse.

Le Pakistan appuie la proposition des cinq Ambassadeurs, qui offre une solution globale permettant de prendre en compte les quatre questions centrales de façon complète et équilibrée.

Œuvrer au désarmement nucléaire n'exclut pas de travailler à la non-prolifération. Par conséquent, les États dotés d'armes nucléaires doivent prendre des mesures crédibles pour rétablir le compromis entre désarmement et non-prolifération et restaurer un véritable équilibre entre les deux.

Le Pakistan est favorable à la négociation d'un traité visant l'interdiction de la production de matières fissiles sur la base du rapport et du mandat Shannon (CD/1299) et de la proposition des cinq Ambassadeurs concernant un traité multilatéral, universel, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable. La base convenue pour la négociation du traité ne peut être qualifiée de conditions préalables.

En attendant que le désarmement nucléaire devienne réalité, les États non dotés d'armes nucléaires doivent recevoir des garanties contre l'emploi de ces armes. Les garanties de sécurité données par les États dotés d'armes nucléaires doivent se traduire par un traité universel, inconditionnel et juridiquement contraignant.

Nous sommes de l'avis de la majorité selon lequel les instruments juridiques internationaux actuels ne sont pas suffisants pour empêcher l'implantation d'armes dans l'espace. Nous devons consolider et renforcer ce régime et en promouvoir l'application effective.

L'ordre du jour de la Conférence est bon tel qu'il se présente actuellement. Des ajouts ont été proposés, mais il convient de faire preuve de prudence en la matière, afin de ne pas surcharger l'ordre du jour ni de créer de nouveaux couplages et de nous compliquer ainsi encore plus la tâche. L'ordre du jour est suffisamment complet pour pouvoir, s'il y a accord, intégrer de nouvelles idées. Comme l'ont proposé certains membres de la Conférence au cours de la présente session, nous pourrions utiliser les critères de consensus, de pertinence au regard du mandat et d'absence de double emploi pour étudier l'inscription éventuelle de nouveaux points.

Il n'y a rien à redire aux méthodes de travail. La règle du consensus n'est pas un problème en soi. C'est le commencement des travaux qui fait problème. La brièveté des mandats présidentiels n'est pas sans poser de difficultés, mais cela peut à présent être corrigé par le mécanisme consultatif des six Présidents.

(M. Khan, Pakistan)

Un calendrier précis, à l'image de celui que vous avez vous-même présenté, pour l'examen des quatre questions centrales et des autres questions, sera un instrument utile. Nous ne devons pas oublier que la Conférence du désarmement n'est pas une instance de délibération, mais une instance de négociation, même si la négociation requiert nécessairement des délibérations. Des débats et discussions structurés destinés à faciliter la compréhension des enjeux et à éviter les conceptions erronées doivent être organisés en prélude à tout résultat négocié par la Conférence dans le cadre de son mandat. Les échanges consacrés aux questions centrales devraient déboucher sur l'élaboration d'instruments juridiques concrets dans tous les domaines concernés.

Nous devons nous en tenir aux priorités et ne pas nous laisser distraire par des questions de second ou même de troisième rang. Les enjeux sont trop importants. La nécessité de renforcer la paix et la sécurité est trop impérieuse pour être sacrifiée au profit d'interminables débats de procédure. La souplesse sera de mise lorsqu'il y aura véritablement volonté de travailler, une volonté politique collective de travailler.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur du Pakistan de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Brésil, M. Carlos Antonio da Rocha Paranhos.

M. da ROCHA PARANHOS (Brésil) (traduit de l'anglais): Tout d'abord, Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole cette année, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de cette instance. Votre expérience indubitable et vos talents de diplomate avérés sont particulièrement bienvenus à ce stade. Tous les efforts entrepris pour tenter d'organiser nos travaux d'une façon efficace et systématique sont les bienvenus. Aussi, soyez assuré de l'entière coopération de la délégation brésilienne.

Je veux saluer l'initiative que vous avez annoncée au début de votre mandat, à savoir le regroupement de tous les présidents de la session de 2006 dans le but de coordonner nos activités.

Nous appuyons l'idée que des collaborateurs de la présidence nous aident à rapprocher nos points de vue sur les questions de fond.

Nous sommes également de l'avis que la proposition visant à tenir des débats structurés sur tous les points de l'ordre du jour participe d'un effort novateur en vue d'instaurer un climat plus tourné vers l'écoute qui pourrait nous aider à adopter un programme de travail équilibré et complet.

Le Brésil estime que notre ordre du jour actuel est encore adéquat et suffisamment global et souple pour nous permettre de traiter les questions ayant un rapport avec nos préoccupations nationales respectives et le large éventail de sujets touchant à la paix et à la sécurité internationales.

Le Brésil pense que l'ordre du jour adopté devrait nous permettre de parvenir à une solution de compromis sur un programme de travail, solution qui engloberait nécessairement les quatre questions centrales – désarmement nucléaire, arrêt de la production de matières fissiles,

(M. da Rocha Paranhos, Brésil)

prévention d'une course aux armements dans l'espace et garanties de sécurité négatives – tout en laissant la possibilité, par la suite, d'examiner aussi d'autres thèmes, pour autant que ceux-ci aient un rapport direct avec cette instance, qui s'occupe exclusivement de négociations sur le désarmement.

Dans ce contexte, nous pourrions, en gage de souplesse, participer à des échanges de vues informels (notamment à des séminaires et ateliers) sur des questions telles que les infrastructures critiques, même si nous ne sommes pas convaincus de l'existence d'un lien direct entre cette question précise et la Conférence du désarmement. S'agissant des systèmes portatifs de défense antiaérienne (ou MANPADS), nous pensons que ce sujet entre déjà dans le cadre de l'actuel programme d'action sur les armes légères. À ce stade, nous considérons qu'en s'attaquant à ces questions la Conférence ne ferait que reprendre ce qui a déjà été entrepris dans le cadre du programme considéré.

Dans le cadre des efforts conjoints que nous avons déployés pour rechercher d'autres moyens de permettre à la Conférence de reprendre d'utiles travaux de fond – efforts qui, ce nous semble, constituent la tâche principale des six Présidents et de leurs collaborateurs –, les propositions concernant les questions additionnelles, quel que soit leur lien intrinsèque supposé avec la raison d'être de la Conférence, ne doivent pas, à notre sens, être considérées comme devant se substituer à l'examen de fond des quatre questions centrales qui figurent dans les différentes propositions de programme de travail qui nous ont été communiquées, du moins depuis 2000, ou nous écarter de leur examen.

À la lumière de ces observations, j'aimerais réitérer la conviction qui est la nôtre, à savoir que la quête d'un désarmement nucléaire est, et doit demeurer, l'objectif fondamental de cette instance de négociation.

En 2000, nous avons été à l'origine de la proposition Amorim, qui a fait l'objet du document CD/1624 et qui mettait tout particulièrement l'accent sur le désarmement nucléaire. Cela nonobstant, et dans un souci de consensus, le Brésil a fait preuve de souplesse sur la question du programme de travail, apportant depuis 2004, dans une volonté de compromis, son appui à la proposition des cinq Ambassadeurs qui, en comparaison avec la proposition brésilienne de 2000, met moins l'accent sur le désarmement nucléaire. Nous avons également indiqué que le document de réflexion informel présenté l'année dernière par l'Ambassadeur Chris Sanders, qui découle de la proposition des cinq Ambassadeurs, pouvait aussi constituer une base de discussion acceptable pour nous conduire vers l'adoption d'un programme de travail.

Je tenais à souligner cela, car nous avons toujours essayé de nous montrer souples, mais je dois dire que la quête d'un désarmement nucléaire nous apparaît comme un aspect fondamental de la réponse qui doit être apportée à la communauté internationale concernant l'inquiétude que lui inspire la prolifération.

S'agissant de la négociation par la Conférence du désarmement d'un traité visant l'interdiction de la production de matières fissiles, ma délégation estime qu'une approche du «tout ou rien» risque de retarder l'ouverture des négociations. Nous avons insisté sur l'idée qu'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles doit s'accompagner d'un mécanisme de vérification, mais nous pensons aussi que les différences de points de vue

(M. da Rocha Paranhos, Brésil)

en la matière ne doivent pas empêcher l'ouverture de négociations à la Conférence. Nous sommes également favorables à un débat sur les moyens de renforcer le régime en vigueur de sorte qu'il empêche effectivement l'implantation d'armes dans l'espace.

En mettant une nouvelle fois en lumière ces propositions et recommandations, le Brésil suit avec cohérence une politique de longue date, qui privilégie des accords multilatéraux et non discriminatoires dans les domaines du désarmement et de la sécurité.

Je vous souhaite à tous du succès dans vos travaux en 2006. Soyez assurés, Monsieur le Président et Messieurs les Présidents de la session de 2006, que vous pouvez compter sur notre participation aux débats tant officiels qu'informels.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur du Brésil de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

La liste des orateurs est épuisée pour aujourd'hui. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Je reconnais l'Ambassadeur de Chine, M. Cheng Jingye.

M. CHENG (Chine) (traduit du chinois): Monsieur le Président, c'est la première fois que je m'exprime devant la Conférence en tant qu'Ambassadeur de Chine pour les questions de désarmement, aussi voudrais-je vous féliciter de votre accession aux importantes fonctions de président de cette Conférence. J'ai hâte de travailler avec vous tous ici présents à la promotion des travaux de la Conférence.

La délégation chinoise a écouté avec attention la déclaration que vous venez de faire au nom des six Présidents concernant le calendrier des débats pour cette année. Nous vous remercions tous pour les efforts que vous déployez en vue de faire avancer la Conférence.

S'agissant du calendrier provisoire, nous comprenons que les six Présidents fonctionneront en tant qu'entité unique, et qu'ils conduiront l'examen de l'ordre du jour de 2006 de façon équilibrée et complète, tant en ce qui concerne la gestion du temps que pour ce qui est de l'approche. Nous ne doutons pas que cette façon de procéder facilitera la prise en compte des préoccupations de toutes les parties et l'examen de chaque point de l'ordre du jour. Elle contribuera également à instaurer un climat propice à la négociation d'un programme de travail équilibré et complet basé sur le consensus.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de Chine de sa déclaration. Je donne la parole à l'Ambassadeur du Canada, M. Paul Meyer.

M. MEYER (Canada) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser, à titre personnel et au nom de ma délégation, mes félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence. Je sais que vous déployez d'inlassables efforts pour ramener la Conférence vers une action plus productive. À cet égard, j'aimerais faire quelques observations initiales au sujet de votre déclaration et du calendrier que vous nous avez communiqué tout à l'heure.

(M. Meyer, Canada)

En premier lieu, je voudrais dire que je suis très conscient de l'importance des efforts qui ont été consentis pour élaborer ce calendrier. Nous avons véritablement le sentiment que la continuité mise en place par l'initiative des six Présidents représente une amélioration dans notre façon d'appréhender notre travail. Il y a avantage à pouvoir élaborer dans ses grandes lignes un calendrier pour toute l'année, qui, de surcroît, bénéficiera de l'appui de tous les présidents de la session.

Nous espérons que cette année marquerait une différence qualitative pour la Conférence du désarmement, caractérisée par des débats cohérents, suivis et structurés, et par une gestion bien meilleure du temps imparti à la Conférence. À cet égard, tout en me félicitant de la tournure des événements, j'aimerais poser quelques questions afin d'obtenir des précisions car, pour parler franchement, l'objectif me paraît loin d'être atteint dans certains domaines, mais je n'ai peut-être pas bien compris non plus quelles étaient vos véritables intentions. Je veux parler des débats structurés que vous avez mentionnés et qui seront organisés suivant le calendrier. Il semble à première vue que ce débat général sera basé sur les points de l'ordre du jour, et à vrai dire, nous avons déjà eu un tel débat à maintes reprises. J'avais pour ma part l'impression que notre but était d'avancer à partir de ce qui avait déjà été fait, et non uniquement de le répéter. J'avais également le sentiment que nous utiliserions bien plus largement le temps imparti à la Conférence et, là aussi, j'ai besoin de quelques précisions, car il semble à première vue qu'une seule semaine de débats sera consacrée, chaque fois, à des questions aussi essentielles qu'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles ou le sujet complexe du désarmement nucléaire. Une semaine sur toute l'année pour de telles questions? Est-ce là l'intensification de nos travaux à laquelle, je crois, les délégations s'attendaient pour 2006? Que feront donc les Présidents pendant les trois autres semaines de leur mandat respectif si nous ne consacrons qu'une semaine à ces débats? Et par quel moyen passerons-nous du débat général à un examen quant au fond? Nous avons eu suffisamment de déclarations ici et nous devons maintenant en venir au fond. Il nous faut donc repérer des thèmes précis, bien à l'avance, pour que les délégations puissent, en liaison avec leur capitale, se préparer correctement. Je comprends bien que les choses peuvent encore être précisées, mais sur la base du calendrier qui nous a été distribué ce matin, je ne vois rien de tout cela. Je constate aussi qu'aucune autre activité n'est prévue pour la présidence polonaise. Il nous reste, je crois, deux semaines. J'aurais espéré que nous pourrions aborder les questions de fond dès cette première présidence.

Si vous pouviez nous apporter ces précisions, je vous en serais reconnaissant, car je crains, à première vue, que l'ensemble ne réponde pas véritablement à ce que je croyais être nos attentes communes, à savoir que nous entamerions cette année un examen structuré beaucoup plus intense et fouillé des questions de fond.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur du Canada de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas. J'aimerais répondre brièvement aux questions de l'Ambassadeur Meyer.

Tout d'abord, j'appelle votre attention sur les décisions adoptées par la Conférence et consignées dans le document CD/1036, où il est stipulé que les cinquième à vingt et unième semaines de la session doivent être consacrées aux interventions sur tous les points et à

(Le Président)

la supervision des travaux des organes subsidiaires. Nous n'avons pas d'organes subsidiaires, mais nous devons nous conformer à cette prescription.

S'agissant du fond des débats, nous partons du principe que tous les débats seront basés sur les propositions faites par les États membres, y compris celles qui font l'objet de documents officiels, de documents de travail et d'autres recommandations soumis à la Conférence par les États. La volonté des délégations de participer et contribuer aux débats déterminera la longueur et la diversité de ceux-ci, et les résultats finaux nous dicteront les priorités. Nous sommes conscients d'avoir ouvert une voie, et il appartient non seulement au futur Président, mais aussi à toutes les délégations de contribuer à la substance et à la richesse de nos débats.

Durant la présente session, les futurs présidents vous donneront davantage de détails concernant leurs projets et leurs attentes, au début de la phase de préparation du débat structuré consacré aux différentes questions. Nous ne pouvons pas non plus exclure certaines situations: par exemple, s'il y a consensus à la Conférence, nous pourrions consacrer plus de temps à l'examen de tel ou tel point de l'ordre du jour. Nous pourrions revenir sur un débat s'il apparaît que nous sommes près de conclure.

Ma dernière observation sera de regretter que notre présidence prenne fin dans une semaine. Contrairement à ce qui paraît être votre attente, la présidence polonaise s'achèvera dans une semaine. Il ne nous reste donc pas deux semaines, mais une seule.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Je reconnais l'Ambassadeur du Japon.

M. MINE (Japon) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, il y a quelques jours, ma délégation a souligné qu'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles était notre première priorité, et nous avons, notamment, évoqué ce point de l'ordre du jour. L'intervention de notre collègue canadien a trait à la façon dont cette question sera traitée. J'espère que je suis au clair après vos explications, mais d'après le calendrier que vous nous avez présenté, nous examinerons des questions telles qu'un traité sur les matières fissiles ou encore le désarmement nucléaire en premier lieu, c'est-à-dire durant la présidence de la République de Corée. Les points 1 et 2 devront certainement prendre en compte un tel traité. Nous comprenons par conséquent qu'il nous sera loisible de nous concentrer sur cette question en même temps que sur d'autres, ce qui sera aussi le cas pendant la présidence roumaine, du moins si j'ai bien compris.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur du Japon de son intervention. Je souscris à sa dernière phrase.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Je reconnais l'Ambassadeur de France.

M. RIVASSEAU (France): Je voulais m'associer aux questions et points de vue exprimés par le Canada et le Japon.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de France de sa déclaration.

(Le Président)

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Je reconnais le représentant des États-Unis.

M. CYNKIN (États-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de prendre la parole, mais puisque je l'ai, permettez-moi tout d'abord de vous dire à quel point ma délégation apprécie les efforts manifestes et vigoureux que vous-même et les autres Présidents faites. Nous avons hâte de travailler avec vous.

J'aimerais simplement dire, dans l'esprit de cette discussion, ma conviction que la règle à laquelle nous nous conformons tous ici continuera de s'appliquer invariablement, selon laquelle toute délégation peut aborder n'importe quelle question au moment de son choix en séance plénière, et qu'il ne sera pas dérogé à ce principe.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant des États-Unis de son intervention.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Cela ne semble pas être le cas.

Nos travaux sont donc terminés pour aujourd'hui.

Je vous informe que la prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 16 février 2006, à 10 heures.

La séance est levée à 11 heures.
